



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 22-556 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 08-338 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 22-07-232 à sa séance du 12 juillet 2022, du projet de règlement intitulé RÈGLEMENT NO 22-556 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 08-338 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, tiendra une assemblée publique de consultation le 16 août 2022 à compter de 19h30, dans la salle du conseil située au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- Changer les affectations des lots ou parties des lots 6 447 377, 5 688 683, 6 195 669, 5 688 110, 5 688 308, 6 278 988, 5 869 803, 5 689 602, 5 688 312, 5 688 314 et 5 689 408.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À LAMBTON

CE 20 IÈME JOUR DE JUILLET 2022

Julie Roy
Directrice-générale / greffière-trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Roy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 20 JUILLET 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20 IÈME JOUR DE JUILLET 2022.

Julie Roy
Directrice-générale / greffière-trésorière intérimaire